

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 20 (1902)
Heft: 443

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abonnements:

Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2^{tes} Semester . . . 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post
abonniert werden.

Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Abonnements:

Suisse: un an . . . fr. 6.
2^e semestre . . . 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement
aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich,
ausgenommen Sonn- und Feiertage.

Redaktion und Administration
im Eidgenössischen Handelsdepartement.

Rédaction et Administration
au Département fédéral du commerce.

Paraît 1 à 2 fois par jour,
les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: **Rudolf Mosse**, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszelle (für das Ausland 35 Cts.).

Régie des annonces: **Rodolphe Mosse**, Zürich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Konkurse. — Faillites. — Nachlassverträge. — Concordats. — Anvers: Rapport commercial du consul suisse, M. Daniel Steinmann-Haghe, sur l'année 1901. — Die Goldproduktion des Witwatersrand.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Konkurse. — Faillites. — Fallimenti.

Konkursöffnungen. — Ouvertures de faillites.
(B.-G. 231 und 232.) (L. P. 281 et 282.)

Die Gläubiger der Gemeinschuldner und alle Personen, die auf in Händen eines Gemeinschuldners befindliche Vermögensstücke Anspruch machen, werden aufgefordert, binnen der Eingabefrist ihre Forderungen oder Ansprüche, unter Einlegung der Beweismittel (Schuldscheine, Buchauszüge etc.) in Original oder amtlich beglaubigter Abschrift, dem betreffenden Konkursamte einzulegen.

Deegligen haben die Schuldner der Gemeinschuldner sich binnen der Eingabefrist als solche anzumelden, bei Straffolgen im Unterlassungsfalle.

Wer Sachen eines Gemeinschuldners als Pfandgläubiger oder aus andern Gründen besitzt, hat sie, ohne Nachteil für sein Vorzugsrecht, binnen der Eingabefrist dem Konkursamte zur Verfügung zu stellen, bei Straffolgen im Unterlassungsfalle; im Falle ungerechtfertigter Unterlassung erlischt zudem das Vorzugsrecht.

Den Gläubigerversammlungen können auch Mitschuldner und Bürgen des Gemeinschuldners, sowie Gewährspflichtige beiwohnen.

Kt. Zürich. Konkursamt Enge in Zürich II. (1025)
Gemeinschuldnerin Frau Locatelli-Hürlimann, Clara, Ehefrau des Pietro Locatelli, von Bergamo (Italien), wohnhaft Mutschellenstrasse Nr. 29, in Zürich II, Inhaberin der Firma «C. Locatelli-Hürlimann», Kunststeinfabrik, in Zürich II.
Datum der Konkurseröffnung: 6. Dezember 1902
Summarisches Verfahren (Art. 231 des Gesetzes).
Eingabefrist: 6. Januar 1903.

Ct. de Berne. Office des faillites de Delémont. (1029)
Failli: Willemin, Jules, fermier à la Melte, commune de Vermes.
Date de l'ouverture de la faillite: 5 décembre 1902.
Première assemblée des créanciers: Samedi, 20 décembre 1902, à 2 heures du relevé, au bureau de l'Office des poursuites et des faillites de Delémont.
Délai pour les productions: 17 janvier 1903.

Ct. de Berne. Office des faillites de Montier. (1027)
Failli: Kurth, Paul, mécanicien, à Reconvieller.
Date de l'ouverture de la faillite: 24 novembre 1902.
Première assemblée des créanciers: Samedi, 20 décembre 1902, à 3 1/2 heures après-midi, au Café National, à Montier.
Délai pour les productions: 17 janvier 1903.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Lavaux, à Cully. (1024)
Failli: Mégroz, Arthur, ci-devant à Grandvaux, actuellement à New-York.
Date de l'ouverture de la faillite: 28 novembre 1902.
Première assemblée des créanciers: Lundi, 22 décembre 1902, à 11 heures du matin, en maison de justice, à Cully.
Délai pour les productions: 12 janvier 1903.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Lausanne. (1026)
Failli: Jaton, Gustave, charcutier, rue St-François, à Lausanne.
Date de l'ouverture de la faillite: 26 novembre 1902.
Première assemblée des créanciers: Samedi, 20 décembre 1902, à 2 heures après-midi, dans une des salles de l'Evêché, à Lausanne.
Délai pour les productions: 13 janvier 1903.

Ct. de Neuchâtel. Office des faillites du Val-de-Ruz, à Cernier. (1024)
Failli: Perrenoud, Emile, fils de Lucien, de La Sagne, fabricant d'horlogerie, aux Geneveys-sur-Coffrane, inscrit au registre du commerce comme chef de la maison «E. Perrenoud», aux Geneveys-sur-Coffrane.
Date de l'ouverture de la faillite: 3 décembre 1902.
Première assemblée des créanciers: Samedi, 27 décembre 1902, à 3 1/2 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville de Cernier.
Délai pour les productions: 16 janvier 1903 inclusivement.

Kollokationsplan. — Etat de collocation.
(B.-G. 249 u. 250.) (L. P. 249 et 250.)

Der ursprüngliche oder abgeänderte Kollokationsplan erwacht in Rechtskraft, falls er nicht binnen zehn Tagen vor dem Konkursgericht angefochten wird.

Kt. Luzern. Konkursamt Luzern. (1040)
Gemeinschuldner: Wissmann-Hofstetter, A., von und in Luzern.
Anfechtungsfrist: Bis 30. Dezember 1902.

Les créanciers des faillites et ceux qui ont des revendications à exercer, sont invités à produire, dans le délai fixé pour les productions, leurs créances ou revendications à l'Office et à lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.) en original ou en copie authentique.

Les débiteurs du failli sont tenus de s'annoncer, sous les peines de droit, dans le délai fixé pour les productions.

Ceux qui détiennent des biens du failli, en qualité de créanciers gagistes ou à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'Office, dans le délai fixé pour les productions, tous droits réservés; faute de quoi, ils encourront les peines prévues par la loi et seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante.

Les codébiteurs, cautions et autres garants du failli ont le droit d'assister aux assemblées des créanciers.

Kt. Basel-Stadt. Konkursamt Basel-Stadt. (1034/35)
Gemeinschuldner:
A. Roth & C^e.
Sagnol, L.
Anfechtungsfrist: Bis und mit 27. Dezember 1902.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Grandson. (1044)
Faillie: Veuve Rothlisberger, Sophie, meunière, à Pérossetrière Grandson.
Délai pour intenter l'action en opposition: 30 décembre 1902.

Ct. de Genève. Office des faillites de Genève. (1042)
Failli: Fronda, Emile, marchand de chaussures, Boulevard de Plainpalais, 6.
Délai pour intenter l'action en opposition: 27 décembre 1902.

Abänderung des Kollokationsplanes. — Rectification de l'état de collocation
(B.-G. 251.) (L. P. 251.)

Der ursprüngliche oder abgeänderte Kollokationsplan erwacht in Rechtskraft, falls er nicht binnen zehn Tagen vor dem Konkursgericht angefochten wird.

L'état de collocation, original ou rectifié, passe en force s'il n'est attaqué dans les dix jours par une action intentée devant le juge qui a prononcé la faillite.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Cossonay. (1028)
Failli: Conod-Mercier, Pierre, à Dailiens.
Délai pour intenter l'action en opposition: 27 décembre 1902.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Lausanne. (1031/3)
Faillis:
Gros, Louis, articles de voyage, à Lausanne.
Eichenberger, Edouard, entrepreneur, à Lausanne.
A. Chappuis et C^e, à Lausanne.
Délai pour intenter l'action en opposition: 27 décembre 1902.

Einstellung des Konkursverfahrens. — Suspension de la liquidation.
(B.-G. 230.) (L. P. 230.)

Falls nicht binnen zehn Tagen ein Gläubiger die Durchführung des Konkursverfahrens begehrt und für die Kosten hinreichende Sicherheit leistet, wird das Verfahren geschlossen.

La faillite sera clôturée faute par les créanciers de réclamer dans les dix jours l'application de la procédure en matière de faillite et d'en avancer les frais.

Kt. Basel-Stadt. Konkursamt Basel-Stadt. (1036)
Gemeinschuldner: Plösser, Philipp. (Konkurspublikation vom 26. November 1902.)

Schluss des Konkursverfahrens. — Clôture de la faillite
(B.-G. 248.) (L. P. 248.)

Kt. Zürich. Konkursamt Aussersihl in Zürich III. (1037/38)
Gemeinschuldner:
Die Firma M. Schulthess, mech. Möbelfabrik in Turgi.
Beerli, Eugen, Baumeister, in Zürich III.
Datum des Schlusses: 17. November und 8. Dezember 1902.

Kt. St. Gallen. Konkursamt vom Seebesitz in Unach. (1022)
Gemeinschuldner: Steiner-Nater, Fritz, Buchdrucker, Rapperswil.
Datum des Schlusses: 13. Dezember 1902.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Morges. (1023)
Faillie: La société en nom collectif Cousin & Alder, à Morges.
Date de la clôture: 13 décembre 1902.

Widerruf des Konkurses. — Révocation de la faillite.
(B.-G. 195 u. 817.) (L. P. 195 et 817.)

Ct. de Genève. Tribunal de première instance de Genève. (1046/47)
Faillis:
Capoduro, Marius, négociant, rue de Monthoux, à Genève.
Brémond, A., négociant, rue des Alpes, à Genève.
Date de la révocation: 15 décembre 1902.

Konkurssteigerungen. — Vente aux enchères publiques après faillite.
(B.-G. 257.) (L. P. 257.)

Kt. Zürich. Konkursamt Aussersihl in Zürich III. (995¹)
Aus dem Konkurse über den Nachlass des verstorbenen Dorizzi, Johann Anton, gew. Weinhändler an der Konradstrasse Nr. 12, in Zürich III, kommen Freitag, den 16. Januar 1903, nachmittags 4 Uhr, im Restaurant z. «Bernina», an der Konradstrasse, in Zürich III, auf öffentliche Steigerung:
1) Ein Wohnhaus mit gewölbtem Keller, an der Konradstrasse, in Zürich III, unter Nr. 1726 für Fr. 129,000 asssekuriert.
Ein Werkstättegebäude daselbst, unter Nr. 1852 für Fr. 3,000 asssekuriert, nebst
3 Aren 40,2 m² Platz, worauf obige Gebäude stehen, und Hofraum (Kat.-Nr. 4113).
2) Ein Wohnhaus mit gewölbtem Keller, daselbst, unter Nr. 1725 für Fr. 124,500 asssekuriert, nebst
3 Aren 82,9 m² Gebäudeplatz und Hofraum (Kat.-Nr. 4114).
Die Steigerungsbedingungen liegen vom 6. Januar 1903 an hierorts zur Einsicht auf.

Kt. Zürich. Konkursamt Riesbach in Zürich V. (1041)

Aus dem Konkurs des Honegger, Johannes, Partikular, an der Mittelstrasse, in Zürich V, kommen Montag, den 19. Januar 1903, abends 5 Uhr, im Restaurant Alb. Muggler, in Nr. 128 Dufourstrasse, in Zürich V, auf zweite öffentliche Steigerung:

Ein Wohnhaus mit gewölbtem Keller, unter Nr. 1567 für Fr. 176,200 asssekuriert, nebst 3 Aren 23 m² Gebäudegrundfläche und Hofraum, alles an der Höschgasse-Mittelstrasse in Zürich V (Riesbach) gelegen.

Behufs Besichtigung wende man sich an obgenannte Amtsstelle. Der Gantrolle liegt hier zur Einsicht offen.

Kt. Luzern. Konkursamt Entlebuch. (1039)

In Konkursachen der Firma Ackermann & C^{ie}, Wollenspinnerei und Tuchfabrik, in Entlebuch, werden öffentlich gegen Barzahlung versteigert:

- I. Samstag, den 27. Dezember 1902, vormittags 10 Uhr, im Gerichtssaal in Entlebuch, folgende Güten:
- Gült, angez. 10. Februar 1868, von Fr. 2,000.
Vorgang Fr. 22,540.87. Würdigung Fr. 35,000.
 - Gült, angez. 1. Juli 1869, von Fr. 3,000.
Vorgang Fr. 29,540.87. Würdigung Fr. 35,000.
 - Gült, angez. 17. März 1873, von Fr. 4,000.
Vorgang Fr. 38,540.87. Würdigung Fr. 40,000.
 - Gült, angez. 19. März 1873, von Fr. 4,000.
Vorgang Fr. 48,540.87. Würdigung Fr. 40,000.
 - Gült, angez. 15. März 1880, von Fr. 4,000.
Vorgang Fr. 53,493.25. Würdigung Fr. 41,000.
 - Gült, angez. 31. Oktober 1898, von Fr. 2,000.
Vorgang Fr. 58,793.25. Würdigung Fr. 41,000.

Katasterschätzung Fr. 51,500.

NB. Sämtliche Güten haften auf der «Farb» und dem Fabrikgebäude, samt Zubehörden, Gemeinde Entlebuch.

Die Werttitel liegen bei obgenannter Amtsstelle zur Einsicht auf.

- II. Samstag, den 27. Dezember 1902, nachmittags 2 1/2 Uhr, im Gasthaus zu «Dreikönigen» in Entlebuch:

Der Torfstich mit Hütte beim Mettelimoos, Gemeinde Entlebuch, haltend noch zirka 400 Quadratklafter. Schätzung Fr. 400.

- III. Montag, den 29. Dezember 1902, vormittags von 9 Uhr an, bei der «Farb» in Entlebuch:

Einige Haus-, Feld- und Fabrikgerätschaften.

Nachlassverträge. — Concordats. — Concordati.**Nachlassstundung und Aufruf zur Forderungseingabe.**

(B.-G. 295—297 u. 300.)

Sursis concordataire et appel aux créanciers.

(L. P. 295—297 et 300.)

Den nachbenannten Schuldnern ist für die Dauer von zwei Monaten eine Nachlassstundung bewilligt worden.

Die Gläubiger werden aufgefordert, ihre Forderungen in der Eingabefrist beim Sachwalter einzugeben, unter der Androhung, dass sie im Unterlassungsfalle bei den Verhandlungen über den Nachlassvertrag nicht stimmberechtigt wären.

Eine Gläubigerversammlung ist auf den unten hiefür bezeichneten Tag einberufen. Die Akten können während zehn Tagen vor der Versammlung eingesehen werden.

Les débiteurs ci-après ont obtenu un sursis concordataire de deux mois.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances auprès du commissaire dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.

Une assemblée des créanciers est convoquée pour la date indiquée ci-dessous. Les créanciers peuvent prendre connaissance des pièces pendant les dix jours qui précèdent l'assemblée.

Ct. de Vaud. Office des faillites de Cossonay. (1030)

Débiteur: Chenuz, William, négociant, à Montricher.

Date du jugement accordant le sursis: 12 décembre 1902.

Commissaire au sursis concordataire: Rubattel.

Délai pour les productions: 10 janvier 1903.

Assemblée des créanciers: Jeudi, 22 janvier 1903, à 2 heures après-midi, en salle du tribunal, à Cossonay.

Délai pour prendre connaissance des pièces: Dès le 12 janvier 1903, au bureau du commissaire.

Ct. de Genève. Office des faillites de Genève. (1043)

Débiteur: Dufour, Fontana & C^o, négociants, rue Croix-d'or, 8—10.

Date du jugement accordant le sursis: 9 décembre 1902.

Commissaire au sursis concordataire: F. Lecoulter, directeur de l'office des faillites.

Délai pour les productions: 6 janvier 1903.

Assemblée des créanciers: 27 janvier 1903, à 10 heures du matin, à Genève, au Palais de Justice, Place du Bourg-de-Four, 1^{re} cour, 1^{er} étage.

Délai pour prendre connaissance des pièces: Dès le 17 janvier 1903.

Bestätigung des Nachlassvertrags. — Homologation du concordat.

(B.-G. 308.)

(L. P. 308.)

Ct. de Genève. Tribunal de première instance de Genève. (1045)

Débiteur: Lemaire, Francis, ingénieur, Square du Stand, Plainpalais-Genève.

Date de l'homologation: 15 décembre 1902.

Un délai de quinze jours, pour intenter action, a été imparti aux créanciers dont les réclamations sont contestées.

Nichtamtlicher Teil — Partie non officielle**Anvers.**

(Rapport commercial du consul suisse, M. Daniel Steinmann-Haghe, sur l'année 1901.)

Situation générale. L'accalmie survenue en 1900 n'a pas été aussi grave pour le commerce et l'industrie belges qu'on aurait pu le redouter.

De suppléments faites avec grand soin, tant de l'ensemble du trafic universel que du tonnage effectif entré dans les ports en 1901, il résulte que le mouvement général des échanges pendant cette année n'est pas resté en dessous de celui de 1900, mais l'a, en réalité, dépassé.

Cette accalmie a eu des causes nombreuses parmi lesquelles il n'est pas téméraire de noter comme ayant eu une influence sensible la tendance protectionniste des gouvernements au Japon, en Allemagne, en Australie, en Autriche et dans la plupart des Etats de l'Amérique du Sud.

D'autres causes, mais plus localisées, ont aggravé les difficultés. Bien que toutes n'aient pas encore disparu, dans les milieux calmes et réfléchis on ne s'est pas laissé intimider, et le réveil n'est déjà plus douteux.

Si l'on tient compte de ce que les seuls travaux des chemins de fer en voie d'exécution dans toutes les parties du monde comportent, pour l'infrastructure et le matériel roulant, une somme d'environ quatre milliards, et ceux de canalisation plus d'un et demi milliard d'application actuelle et simultanée sous toutes les latitudes, il faut en déduire qu'il y aura emploi pour une activité normale des établissements existants aussi bien que des moyens de transport pour bien des années.

Pour l'exercice 1901 les rapports officiels donnent le relevé suivant pour l'importation et l'exportation de la Belgique.

Commerce avec la Belgique

	en 1900	en 1901
	fr.	fr.
Importation	2,215,752,965	2,220,991,625
Exportation	1,922,884,181	1,828,381,784
Transit	1,374,625,594	1,411,311,208
Droite perçue	51,182,028	50,590,514

Commerce avec	Importation	Exportation
	fr.	fr.
l'Allemagne	299,935,817	415,348,881
l'Angleterre	289,304,796	842,025,061
la France	350,953,247	350,598,339
les Pays-Bas	199,057,522	201,193,844
la Russie	105,922,753	23,267,167
les autres pays d'Europe	266,600,000	189,500,000
les Etats-Unis	335,674,684	75,450,688
la République Argentine	99,507,593	21,046,555
les autres pays d'Amérique	103,500,000	45,200,000
l'Asie	182,000,000	74,600,000
le Congo	42,787,471	8,868,110
les autres pays d'Afrique	15,700,000	28,100,000

Pour la Belgique pas plus que pour les pays voisins, l'année n'a été exempte de préoccupations. A une période de grande et croissante prospérité industrielle ont succédé des jours difficiles, mais la Belgique a subi l'influence de l'accalmie avec moins d'intensité que la plupart des autres pays d'Europe.

Le mouvement commercial de la Belgique en 1901, bien qu'inférieur en valeurs à celui de 1900 ne l'a été que de peu quant à l'importation, mais plus sensiblement inférieur à l'exportation; il a été, au point de vue des quantités, plus élevé que l'année précédente; la différence est due surtout à la baisse de prix de la houille, du fer, de l'acier et des produits chimiques.

Le tonnage global des navires entrés dans les ports belges est en augmentation de 734,544 t dont 711,976 pour le port d'Anvers.

En 1901 les exportations du commerce spécial ont été fr. 17,594,000 pour l'Inde anglaise, fr. 15,782,000 pour le Canada, fr. 11,497,000 pour le Japon, fr. 5,767,000 pour l'Australie méridionale, fr. 4,383,000 pour la Nouvelle Galles du Sud, fr. 3,239,000 pour l'Inde néerlandaise, fr. 3,164,000 pour le Cap, fr. 2,407,000 pour la Colonie Victoria Australie, fr. 2,577,000 le Maroc, fr. 2,268,000 pour les Colonies françaises de l'Afrique, fr. 1,681,000 pour l'Indo-Chine, fr. 1,155,000 pour la Transvaal, 1,090,000 pour le Natal, fr. 914,000 pour la Nouvelle-Zélande.

La production de la houille en Belgique a diminué en 1901 de 1,389,077 t et celle de la fonte de 254,291 t. L'exportation de combustible minéral a été de 6,365,321 t (houille 4,819,755, coke 830,625, briquettes 714,941), contre 6,939,462 t en 1900 et 6,103,323 t en 1899; l'importation a été de 3,096,630 t contre 3,599,996 en 1900 et 3,151,504 en 1899.

L'exportation des verres à vitres a atteint 38,236,384 kg contre 37,825,117 en 1900 et 46,135,290 en 1899; celle des glaces a été de fr. 25,342,302 contre fr. 22,064,686 en 1900 et 24,711,488 en 1899; celle des bouteilles de kg 4,944,934 contre kg 5,321,761 en 1900 et kg 3,534,714 en 1899.

Actuellement on compte en Belgique 24 verreries, dont seize constituées en sociétés anonymes, trois en commandite simple et cinq en nom personnel.

Elles comportent ensemble 38 bassins; chaque bassin emploie 350 à 400 personnes.

La verrerie belge a suivi un mouvement ascensionnel qui en a fait une des industries les plus importantes. Les grèves prolongées qui éclatèrent en août de 1900 ont cependant enrayé cette progression.

Agriculture. Les Etats-Unis fournissent environ les deux tiers de l'approvisionnement de coton du monde; l'Inde anglaise occupe la seconde place.

L'Australie tient la tête en ce qui concerne la production de la laine. L'Inde produit la plus grande quantité de riz; la France et l'Allemagne à peu près la même quantité de houblon. L'aire cultivée de tabac dans l'Inde est deux fois plus grande que celle des Etats-Unis. Les vignobles italiens occupent 3,000,000 hectares, ceux de la France 1,735,345, ceux de l'Autriche-Hongrie 240,000. La Russie fournit la plus grande quantité de lin et d'orge, l'Allemagne produit la plus grande quantité de pommes de terre, les Etats-Unis la plus grande quantité de maïs, le Brésil la plus grande quantité de café et plus de la moitié de l'approvisionnement de caoutchouc.

La production du blé dans le monde en 1901 est évaluée à 983,300,000 hectolitres contre 935,100,000 en 1900, la récolte des Etats-Unis est estimée à 260,000,000 d'hectolitres, celle de la Russie à 145,000,000, celle de la France à 106,200,000, celle de l'Inde à 81,000,000.

En Belgique la récolte a été très bonne pour le houblon, bonne pour le froment, l'épeautre, le méteil, le seigle, l'orge d'hiver, le colza, le tabac, la chicorée, la betterave à sucre, la betterave fourragère, les navets en culture dérobée, la pomme de terre; passable pour l'orge d'été, l'avoine, le sarrasin, les pois et vesces, le lin, les carottes, les navets et rutabagas en culture principale, la spergule, le ray grass, les mélanges fourragers de légumineuses et de céréales; médiocre pour les fèves, le trèfle des prairies.

Les statistiques officielles donnent comme rendement moyen du froment 2000 kg et du seigle 1500 kg à l'hectare. On a obtenu en 1900 dans des exploitations entières des rendements de 3200 kg avec le froment Webb-square head, 3400 kg. avec le froment cartes Standup, 3500 kg avec le froment blanc d'Armentières, 3800 kg avec le froment Standard de Webb, 2700 kg avec le froment amélioré de Schaudeit, 3000 kg avec le seigle suédois, 3400 kg avec le seigle géant russe de Petrowsky. Les exploitations agricoles où de tels rendements ont été obtenus sont nombreuses tandis que, dans beaucoup d'autres, les rendements n'ont été que de 2000 et même de 1500 kg à l'hectare.

L'année 1901 a justifié les craintes, qu'inspirait la situation de la bourse à la fin de l'année 1900. Le capitaliste s'est vu forcé d'explier ses erreurs et son embalement à encourager pendant deux ans la constitution d'innombrables entreprises tant coloniales qu'industrielles.

La bourse d'Anvers, contrairement au marché de Bruxelles, ayant toujours plus largement traité les valeurs à revenu fixe que les valeurs industrielles et coloniales, il en résulte naturellement que l'état général du marché d'ici est plus sain que celui de la capitale.

Ce n'est pas à dire que les pertes n'y ont pas été importantes; certes les sacrifices à faire ont été durs pour ceux qui ont eu le courage de liquider pour se rejeter sur les valeurs susceptibles de plus-value et rapportant un revenu fixe, mais ils ont pu retrouver de légères compensations. Ces titres ont de plus le grand avantage d'une réalisation aisée, grâce aux ressources d'absorption qu'offrent les marchés de Londres, Paris et Berlin qui les traitent, ce qui n'est pas le cas pour les valeurs se négociant uniquement à la bourse d'Anvers et celle de Bruxelles.

La fin de l'année a amené une abondance d'argent peu ordinaire pour pareille époque, à l'encontre du renchérissement qui est quasi de règle chaque année. Une légère amélioration s'est également dessinée pour la métallurgie durant les derniers mois et semble pouvoir être attribuée au règlement définitif des événements en Chine. Bref l'avenir paraît se présenter comme devant devenir meilleur de ce côté et il se pourrait qu'il en fût de même pour les meilleures entreprises coloniales qui toutes, pour ainsi dire, ont passé ou passent par une crise.

L'action ohemini de fer du Congo est descendue de 2250 à 1635 sans raisons plausibles en dehors de la défaveur qui s'est attachée sans distinction aucune à toutes valeurs portant le cachet colonial. La part de fondateur de 9250 a réaffecté à 5200. La par Abie, la première valeur coloniale, a payé le plus large tribut à la baisse et tombe de 25,250 à 13,300, cette société ayant passé par les mêmes difficultés de main d'œuvre que la société anversoise pour le commerce au Congo, qui semble avoir doublé le cap.

Les récoltes mensuelles de celle-ci sont en amélioration constante, ce dont le marché belge a tenu compte, car de 4600 l'action est remontée en peu de temps à 6500.

L'action du comptoir commercial congolais est à 580, celle du haut Congo à 1290. Les actions Plantation Lacourt à 280.

Quant aux entreprises franco-congolaises, les déceptions ont été grandes pour le capitaliste anversoise, qui n'a pas marchandé son argent et qui l'a vu tomber pour la plupart entre des mains inexpérimentées. Il y a, évidemment, des exceptions, mais elles sont rares et comme ce genre d'entreprises ne rend d'une façon appréciable qu'au bout de 3 ou 4 années, le moment n'est pas opportun d'en parler déjà actuellement.

Les rentes de l'état et les obligations de la caisse d'annuités, de

même que les lots des villes ont été très recherchés et leurs cours en ont bénéficié.

Les rentes d'états étrangers ont toutes bénéficié d'une hausse plus ou moins grande.

L'allemand 3%, les fonds roumains, turques et russes ont été très favorisés par l'épargne.

Le groupe des valeurs argentines a été très troublé et le résultat final de l'année a été plutôt négatif. Le projet d'unification des dettes argentines semblait devoir être accepté par les chambres législatives et la bourse en avait escompté largement les effets quand brusquement et contre toute attente on se vit en présence d'un échec. Ce fut l'effondrement général, de 70%, le 40% tomba à 60%, les rentes fédérales et les valeurs en papier perdirent toutes les fractions plus ou moins importantes sans atteindre pourtant la proportion de la dépréciation de 4%.

Le marché devint alors plus calme, mais ne tarda pas à être secoué à nouveau par les incidents de frontières survenus avec le Chili. La confiance que le public avait dans l'amélioration politique et financière de ce pays a donc été très ébranlée. Par contre, les valeurs brésiliennes ont offert une légère compensation; ces titres ont en effet été plus recherchés grâce à l'amélioration de la situation financière de ce pays.

Les rentes roumaines et les bons du trésor roumain ont vu leurs cours progresser, contrairement à ce qui s'était produit l'année précédente.

Les actions des établissements de crédit anversoise ont conservé la faveur du public. Les actions de la banque d'Anvers ont été fermement tenues à 860, l'action banque centrale anversoise à 380, l'action banque de crédit commercial à 230, l'action banque nationale a progressé à 3430. Le marché des valeurs diverses surtout traitées à Anvers a été moins actif. Les actions Liebig ont pourtant bénéficié d'une reprise à 2250. Les obligations de sociétés les plus demandées ont été: Les obligations Tramways d'Anvers 4% à 495, les obligations Société agricole et industrielle d'Egypte 5% à 500, Pastoral 4% à 465, Kemmerlich 4% à 475. Le courant d'affaires entre le marché d'Anvers et celui de Bruxelles a, par contre, diminué d'intensité, à cause de la crise qui a surtout affecté les valeurs industrielles et coloniales de ce dernier marché.

Verschiedenes — Divers.

Die Goldproduktion des Witwatersrand wird für den Monat November auf 187,375 Unzen Gold angegeben, gegenüber 181,439 Unzen im Oktober dieses Jahres.

Annoncen-Pacht:
Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.

Privat-Anzeigen. — Annonces non officielles.

Régie des annonces:
Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.

Fabrikversteigerung.

Mittwoch, den 14. Januar 1903, nachmittags 2 Uhr, wird in Sulz (Oberelsass) ein grösseres, daselbst gelegenes Grundstück von ca. 6000 m² Flächeninhalt mit teilweise neu erbauten Fabrikationslokalitäten, Wohnhaus, Bureau etc. öffentlich versteigert.

Die Gantbedingungen liegen bei dem unterzeichneten Notar zur Einsicht auf.

Notar Ehrh. von Sensburg.

Brauereigesellschaft z. Hirschen in St. Fiden.

Der Coupon Nr. 14 unserer Aktien wird gemäss Beschluss der heutigen Generalversammlung mit Fr. 25 bei den

Herren Brettauer & Co. in St. Gallen und an unserer Kassa in St. Fiden

eingelöst. (2234)

St. Fiden, den 15. Dezember 1902.

Die Direktion.

Metzer Brauerei A.-G., Metz.

Von der am 19. Februar 1894 von uns ausgegebenen 4 1/2% Obligations-Anleihe im ursprünglichen Betrage von M. 400,000 sind die Teil-Schuldverschreibungen Nr. 1, 14, 15, 122, 155, 194, 206, 214, 249, 283, 334 und 353 heute ausgelöst worden, was wir hiemit zur Veröffentlichung bringen. (2231)

Metz, den 5. Dezember 1902.

Metzer Brauerei A.-G.

Der Vorstand:

Fr. Mehrer.

Kommanditär mit Fr. 25,000—30,000 Einlage

wird von flott marschierendem, schweizerischem Manufakturwaren-Geschäft zur Ablösung des durch Tod ausgeschiedenen bisherigen Kommanditärs

— gesucht. —

Durchaus sichere Anlage. Eventuell wäre einem jüngern Mann — jedoch nur erster Kraft mit Branchekenntnissen — Gelegenheit geboten, als Employé interessiert einzutreten. — Gefl. Anfragen unter Chiffre A. Z. T. 1312 befördert Rudolf Mosse, Zürich.

Papierhandlung en gros

A. Jucker, Nachf. v.

Jucker-Wegmann, Zürich.

Reichhaltige Lager aller Sorten Papiere und Kartons. (72)

La Compagnie du Chemin de fer de Martigny au Chatelard

(ligne du Valais à Chamonix) dont le siège social est à Martigny (Valais), informe le public que toutes les correspondances administratives et techniques peuvent également lui être adressées à Genève, à l'adresse suivante:

Compagnie du Chemin de fer de Martigny au Chatelard,

Rue de Hollande n° 6, Genève.

(2232)

Güterverkehr nach Holland.

Wir empfehlen unsern direkten Bahndienst für Güter nach Amsterdam und Rotterdam.

(2136)

Hediger & Co., Basel.

Schweiz. Kaufmännischer Verein,

Centralbureau für Stellenvermittlung, Zürich, Sihlstr. 20

Filialen in Basel, Bern, Genf, Lausanne, Luzern, St. Gallen, London und Paris.

Wir empfehlen unsere **kostenfreie Stellenvermittlung** den Handelshäusern, Kanzleien und Verwaltungen für Verschaffung von Buchhaltern, Kanzlisten, Korrespondenten, Reisenden, Verkäufern, Lageristen etc. Zahlreiche, tüchtige Bewerber. Genaue Information über jeden einzelnen Kandidaten. Specialbedingungen für Zuweisung von Lehrlingen oder Volontären. (726)

FRANZÖSISCHE

B. Dumas, Propriétaire, in Thézan (Aude, Frankreich), liefert seine feinen, garant. reinen Rot- und Rosé-Weine von Fr. 38 per hl franko verzollt Genf an. Muster gratis. Bureau in Genf: Rue du Rhône, 112. (2067)

WEINE



Gold auf jeglicher Basis von 5 Mille aufwärts vermittelt prompt und diskret

C. Woerwag, Basel. Retourmarko beifügen. (2173)

DE VILLARS

CHOCOLADE.

Die von Kennern bevorzugte Marke ist in kurzer Zeit zum Liebling der feinen Welt geworden. (950)

Diplomierter 2239

Maschinentechniker

mit vierjähriger Praxis und guten Zeugnissen versehen, sucht per sofort Stelle auf Bureau oder als Betriebsleiter. — Gefl. Offerten unter Chiffre Z. K. 8935 an die Annoncen-Exped.

Rudolf Mosse, Zürich.

Stelle-Gesuch.

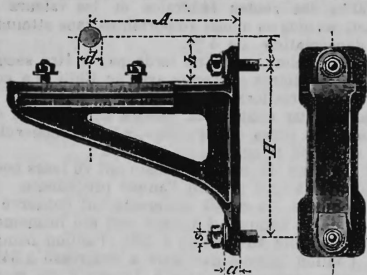
Junger, intell. Mann, ledig und militärfrei, sucht per 1. Januar 1903 Stelle auf Bureau oder Kanzlei. Saubere Schrift. Mässige Gehaltsansprüche. Gute Referenzen. (2235) Gefl. Offerten sub Chiffre Z O 9214 an Rudolf Mosse, Zürich.

Rudolf Mosse in Zürich.

Annoncen-Expedition.

R. & E. Huber, Pfäffikon (Kt. Zürich) Telegraphendraht- und Kabelfabrik

Isolierte Leitungen für elektrische Zwecke jeder Art für Dynamo-Maschinen, Licht, Kraft, Sonnerie etc. (1752a)



Eisengiesserei

Maschinenguss nach Modellen, Schablonen u. Zeichnungen bis 10,000 kg. — Cylinderguss, Dynamoguss, Bau- und Handelsguss. — Formmaschinen für Massenartikel. — Coquillenguss.

Spezialität: Rohguss für Transmissionen, Hängelager, Stehlager mit Ringschmierung, Wandkonsolen, Kupplungen, Stellringe, Riemenscheiben u. s. w.

Von den gangbaren Grössen wird stets Vorrat gehalten; Nichtvorhandenes wird in wenigen Tagen fertiggestellt. Dépôt in Genf: Rue du Rhône, 61.

Eisen- & Metall-Giesserei SEEBACH

H. Bölsterli & C^{ie}

Seebach bei Zürich.

Metallgiesserei

Bronze, Phosphorbronze, Messing Lagerkompositionen

Legierungen jeder Art

Eigene (1378)

Modellschreinerei

Aktienbrauerei Wil.

Generalversammlung.

Die Herren Aktionäre werden hiemit auf **Dienstag, den 23. Dezember 1902, nachmittags 3 Uhr,** ins Hotel „Bahnhof“ in Wil zur XIII. ordentlichen Generalversammlung höflichst eingeladen.

Traktanden:

- 1) Vorlage der Rechnung und des Geschäftsberichtes per 30. September 1902 und Bericht der Kontrollstelle.
- 2) Abnahme der Rechnung und Decharge-Erteilung an Verwaltungsrat, Direktion und Rechnungsrevisoren.
- 3) Beschlussfassung über die Verwendung des Reingewinnes.
- 4) Erneuerungswahlen von drei Mitgliedern des Verwaltungsrates.
- 5) Wahl von zwei Rechnungsrevisoren und zwei Suppleanten.

Geschäftsbericht und Rechnung, sowie der Bericht der Rechnungsrevisoren, liegen vom 15. Dezember an für die Aktionäre im Bureau der Brauerei zur Einsicht auf.

Eintrittskarten zu der Generalversammlung können gegen Ausweis über den Aktienbesitz und Einreichung eines numerisch geordneten Bordereaus bis zum Versammlungstage auf unserem Bureau, sowie beim Tit. Schweiz. Bankverein in St. Gallen und bei der Tit. Bank in Wil bezogen werden, woselbst auch die gedruckten Jahresberichte abgegeben werden.

Wil, den 7. Dezember 1902.

Namens des Verwaltungsrates.

[2183]

Der Direktor:

Der Präsident:

W. Funk. W. Müller-Hafner.

Kernleder-Treibriemen mit Eichengerbung

Hünerwadel & Co., Horgen

Riemenfabrik

(50)

Kernleder-Treibriemen mit Chromgerbung

Schweizerischer Bankverein

Basel — Zürich — St. Gallen — London.

Einbezahltes Aktienkapital Fr. 40,000,000. — Reserve Fr. 10,000,000.

Gewährung von Konto-Korrent Krediten, gedeckt und ungedeckt.

Vorschüsse gegen Hinterlage couranter Wertpapiere.

Annahme von Geldern zur Verzinsung in laufender Rechnung oder in Check-Konto.

An- und Verkauf von Wertpapieren. — Kapitalanlagen.

Vermögensverwaltungen.

Aufbewahrung von Wertsachen in offenen und verschlossenen Dépôts.

Vermietung von Tresorabteilungen in besteingerichteten Stahlkammern.

Diskontierung und Inkasso von Wechseln auf das In- und Ausland.

Ankauf und Abgabe von Wechseln, Checks und Auszahlungen, sowie

Ausstellung von Kreditbriefen auf alle Hauptplätze des Kontinents und der überseeischen Länder.

An- und Verkauf fremder Noten und Geldsorten.

Ausgabe von eigenen Obligationen, auf den Namen oder auf den Inhaber, in Beträgen von Fr. 500 an, auf 2—5 Jahre fest, halbjährlich zu 3 3/4 % verzinslich.

[2085]

Die Direktion.

Basler Kantonalbank

Wir sind Abgeber von

3 1/2 % Obligationen

unseres Institutes mit Staatsgarantie, auf den Namen oder auf den Inhaber lautend, auf 3—5 Jahre fest, mit nachheriger gegenseitiger dreimonatlicher Kündigung.

[2113]

Die Direktion.

Telegraphen-Werkstätte

F. Eckenfelder, Zürich,

Oberdorfstrasse 3.

Gegründet 1880.

Gegründet 1880.

Spezialgeschäft für Installation von:

Telephon-Anlagen

vom einfachsten bis zu besten, lautsprechendsten Apparaten.

Elektrische Lichteinrichtungen

für Privathäuser, Anstalten und Hotels.

Sicherheits-Einrichtungen,

neuestes, patentiertes System.

[2230]

Feuer-Alarmeinrichtungen.

Elektr. Uhr-Anlagen etc.

Uebernahme von Arbeiten nach Zeichnungen oder Modellen.

Besteingerichtete Werkstätte.

Einlagerungen von Gütern aller Art,

in hellen, trockenen Lagerräumen.

Thurnheer & Fluck, Zürich,

Lagerhaus — Spedition — Möbeltransporte.

[2105]

IMPORT PAPIERS EXPORT

Fabrikanten und Exporteure aller Warengattungen handeln gegen ihr Interesse, wenn sie Einkäufe in Pack- und Ausrüstpapieren jeder Art machen, ohne Preise und Muster eingeholt zu haben von

[1576]

Gebrüder Huber, Winterthur.

Schläpfer, Blankart & Cie., 12 Neuenhofstrasse, Zürich.

Vermittlung von Kapitalanlagen. Ausführung von Börsenaufträgen.

Eröffnung laufender Rechnungen. Diskontierung von Wechseln. (2150)

R. & E. Huber, Pfäffikon (Kt. Zürich)

Erstellung aller technischen Hart- und Weichgummi-Artikel.

[1752b]

Erste Schweizerische Gummi- und Guttapercha-Waren-Fabrik